

Admission, vérification des pouvoirs et prestation de serment

Nous devons procéder à l'admission et à la prestation de serment du suppléant appelé à siéger en remplacement de M. Manu Beuselinck, démissionnaire en date du 6 novembre 2012.

La suppléante appelée à le remplacer est Mme Cathy Coudyser, première suppléante de la circonscription électorale de Flandre occidentale.

Les pouvoirs de Mme Cathy Coudyser ont été validés en notre séance du 6 juillet 2010.

Comme la vérification complémentaire, prévue par l'article 235 du Code électoral, ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, il apparaît que cette vérification, n'a, au vu des pièces obtenues, qu'un caractère de pure formalité.

Mme Cathy Coudyser prête le serment constitutionnel en néerlandais.

Mme Cathy Coudyser fera partie du groupe linguistique néerlandais.